



Québec, le 12 août 2022

PAR COURRIEL

Madame Nicole Champagne
Présidente
Table de concertation des aînés de Chaudière-Appalaches
bretongregoire@cgocable.ca

Objet : C'est maintenant l'heure des réponses.

Madame la Présidente,

Au nom du Parti libéral du Québec, j'accuse réception ici de la correspondance que vous nous faisiez parvenir, par voie électronique, le 19 juillet dernier, et je vous en remercie.

L'organisation pour laquelle vous agissez joue un rôle de premier plan pour les aînés de la région de Chaudière-Appalaches.

À la suite du dévoilement de notre plateforme électorale qui s'est tenu le 11 juin dernier et que nous vous invitons à consulter au : www.plq.org, nous pouvons dès maintenant vous confirmer que le dossier des aînés est partie prenante dans cet exercice. D'ailleurs, plusieurs propositions ont été mises de l'avant et répondent à vos préoccupations.

Notre population vieillit à un rythme accéléré. En 2011, les 65 ans et plus représentaient 16 % de la population. Cette proportion est passée à 19 % en 2020 et devrait atteindre plus de 25 % en 2031, année où le Québec atteindra le pic du vieillissement de sa population. Nous devons nous y préparer si nous souhaitons nous assurer de vieillir dignement. Veuillez donc trouver ci-bas les réponses à vos questionnements.

Dans le domaine de la santé, comment allez-vous faciliter l'élargissement du panier de soins à domicile ?

Bien qu'environ 35 000 aînés vivent en CHSLD, le Québec compte en plus quelque 1,75 million de personnes âgées de 65 ans ou plus. Les aînés qui vivent à domicile, qu'ils soient actifs ou qu'ils nécessitent plus de

254, rue Queen
Montréal (Québec) H3C 2N8



1150, boul. Wilfrid-Hamel
Québec (Québec) G1M 2S4

soins, méritent aussi toute notre attention. Pour une grande proportion d'entre eux, la possibilité de conserver leur maison à l'aide d'un revenu fixe et avec des besoins évolutifs relève du défi. Le Parti libéral du Québec estime que la meilleure maison des aînés, c'est chez soi. Le Québec doit donc leur donner plus de moyens pour bien vieillir, à la maison, que la maison soit une résidence privée pour aînés, un logement ou une propriété. Pour ce faire, nous nous engageons à :

- Mettre en place une « Allocation aînés » pouvant atteindre 2000 \$ annuellement, pour soutenir les personnes de plus de 70 ans qui souhaitent rester à domicile. Cette allocation serait variable en fonction du revenu ;
- Déployer des unités de soins intensifs à domicile dans toutes les régions du Québec, avec les outils informatiques appropriés ;
- Assurer un meilleur financement des organismes communautaires qui œuvrent auprès des aînés à domicile.

Comment faire pour que les aînés en situation de pauvreté atteignent un revenu viable ?

La hausse de l'inflation que nous subissons actuellement affecte durement les Québécoises et les Québécois, particulièrement les aînés. Nous savons que pour eux, l'augmentation du coût de la vie a un impact direct tous les jours. C'est pour cette raison que le Parti libéral du Québec s'engage à :

- Baisser les impôts de la classe moyenne de 1,5 % pour les deux premiers paliers d'imposition, ce qui représente jusqu'à 1125 \$ par personne ;
- Geler les tarifs d'électricité, le temps de remettre en place un mécanisme indépendant de détermination des tarifs, plutôt que de les rattacher à l'inflation comme l'a fait le gouvernement actuel ;
- Cesser le prélèvement de la taxe de vente (TVQ) sur la facture d'électricité, d'ici à ce que le nouveau mécanisme de détermination des tarifs soit mis en place ;
- Enlever la TVQ sur les produits de première nécessité, par exemple le dentifrice, le savon pour le corps, le shampoing et les médicaments en vente libre.

De même, nous sommes conscients que le coût des logements est aussi un aspect important qui met une pression sur le portefeuille des personnes aînées vivant en situation de pauvreté. Ainsi donc, nous voulons notamment :

- Bonifier l'offre de logements sociaux en déployant un plan d'investissement bonifié sur 10 ans afin de construire 50 000 nouvelles unités ;
- Permettre aux municipalités de moins de 100 000 habitants d'offrir des incitatifs financiers pour la construction de logements et de maisons abordables ;
- Moderniser le Programme Accès-Logis pour y inclure un volet régional pour le logement étudiant, pour les résidences privées pour aînés et pour le logement pour itinérants ;

Comment redonner aux personnes âgées le goût de la participation sociale et de l'intégration à la société suite à la pandémie et son déconditionnement ?

La pandémie de la COVID-19 et les restrictions sanitaires qu'elle a apportées ont bouleversé nos vies de façon importante, plongeant de nombreux âgés dans l'isolement et fragilisant les habitudes de vie d'une grande partie de la population.

Le Parti libéral du Québec compte soutenir les initiatives locales visant à briser cet isolement et à permettre aux âgés de retrouver les interactions sociales et sociétales positives qu'elles entretenaient avant la pandémie. Nous croyons fermement que les personnes âgées, qui ont tant donné pour le Québec, méritent soins et attention en cette matière.

Finalement, pour les âgés qui désirent renouer avec le marché du travail, la pénurie de main-d'œuvre actuelle nous démontre que plus que jamais, la contribution des âgés sur le marché du travail est indispensable. C'est pour cette raison que nous voulons favoriser la rétention et le retour de travailleurs expérimentés sur le marché du travail en prévoyant un congé de cotisations au Régime de rentes du Québec pour les 62 ans et plus et en doublant l'exemption d'impôts pour les personnes de 65 ans et plus pour la faire passer à 30 000 \$.

Comment soutenir l'amélioration du transport collectif, principalement en ruralité ?

Dans un premier temps, il faut améliorer l'offre de transports en commun dans les régions métropolitaines comme dans les secteurs plus régionaux.

Pour améliorer l'offre de services, il est essentiel d'assurer un financement adéquat des sociétés de transports, qui se sont retrouvées en déficits importants, notamment à cause de la pandémie. En ce moment, l'incertitude pousse les sociétés à réduire leurs services. C'est pourquoi il faut leur garantir un financement qui leur permettra de maintenir leurs services et de développer leurs réseaux. La viabilité à long terme du transport collectif passe à la fois par une résorption du déficit des sociétés de transports et par un financement des projets de développement. Nous nous assurerons de travailler avec ces sociétés en vue de trouver le meilleur moyen pour garantir leurs revenus.

Pour inciter une plus grande utilisation du transport en commun, nous croyons aussi qu'il faut agir sur l'accessibilité. C'est pourquoi nous allons instaurer la gratuité des transports en commun pour les étudiants et les étudiantes et pour les personnes âgées de 65 ans et plus partout au Québec, à coût nul pour les sociétés de transports.

De plus, nous sommes conscients que les options de transport collectif peuvent être plus limitées en milieu rural. Dans un contexte de vieillissement de la population, les enjeux de mobilité de courte distance iront en s'accroissant. Il est inconcevable qu'une personne vivant en région se sente contrainte d'appeler l'ambulance pour se rendre à un rendez-vous médical faute de service de taxi adéquat. C'est donc pourquoi notre Charte des régions prévoit un programme de soutien pour l'industrie du taxi régional desservant les territoires où les alternatives de mobilité durable sont plus limitées.

Comment réduire l'âgisme dont ont été victimes les aînés avec la pandémie ?

L'hécatombe vécue dans les CHSLD lors de la première vague de la pandémie de la COVID-19 a bien démontré la nécessité de renforcer encore plus les soins qui sont offerts aux aînés. Il faut collectivement reconnaître le niveau de soins dont ils ont réellement besoin.

En ce sens, le Parti libéral du Québec s'engage à :

- Déclencher une commission d'enquête publique sur la gestion de la pandémie afin que plus jamais, le Québec ne revivre une telle situation ;
- Donner accès à un médecin de famille pour toutes les Québécoises et les Québécois qui le souhaitent. Pour y arriver, les aînés, les personnes présentant des maladies chroniques et les personnes souffrant de problèmes de santé mentale et les personnes vivant avec un handicap seront priorisées dans l'inscription à un médecin de famille ;
- Mettre en place et maintenir des ratios personnel-patient sécuritaires dans tous les CHSLD ;
- Former deux fois plus de gériatres pour mieux répondre aux besoins des aînés ;
- Déployer des pharmaciens d'établissements dans tous les CHSLD pour aider à la prise en charge des aînés qui y sont hébergés et s'assurer que leur médication est mieux ajustée et plus sécuritaire.

Nous vous remercions de l'intérêt porté à notre vision et nous vous assurons que vos questionnements et enjeux seront étudiés avec intérêt afin de présenter aux Québécoises et aux Québécois un plan qui rassemble et répond au besoin de toutes et de tous.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, nos plus cordiales salutations.

L'équipe libérale